Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Chocolatier, veuillez visiter :
capchocolatier.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CHOCOLATERIE-CONFISERIE

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, la construction européenne depuis 1945 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, un monde de plus en plus urbanisé (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN

Le sujet comporte trois parties : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances. Les réponses doivent être rédigées de façon lisible et justifiées par des éléments précis. Les documents-réponses sont à compléter et à rendre avec la copie.

Le barème indiqué est sur 20 points. La partie histoire est notée sur 9 points, la partie géographie sur 7 points et la partie enseignement moral et civique sur 4 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, la construction européenne depuis 1945 (9 points)

Analyser et confronter des documents historiques

À partir des documents DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions. Le document réponse DR 1 est à compléter pour la question 1.4.

1.1 (2 points) Situez le discours de Robert Schuman dans son contexte historique. Indiquez la date du discours et présentez deux objectifs de la proposition formulée dans le document 1.

1.2 (2 points) Relevez dans le document 1 deux éléments qui montrent que la mise en commun du charbon et de l'acier doit favoriser la paix entre les États européens.

1.3 (2 points) Confrontez les documents 1 et 2 : montrez ce que le traité de 1951 reprend de la proposition de 1950 et indiquez une différence entre les deux documents.

1.4 (3 points) Complétez le tableau du DR 1 avec les repères fournis dans les documents et vos connaissances. Puis rédigez une réponse organisée de quelques lignes présentant la portée de la déclaration du 9 mai 1950 dans la construction européenne. Votre réponse devra s'appuyer sur les documents et rappeler une limite de ce que ces documents permettent d'affirmer.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, un monde de plus en plus urbanisé (7 points)

Lire des données statistiques et expliquer une évolution territoriale

Le document DT 2 présente l'évolution de la part de la population vivant en zone urbaine en France. Les valeurs sont arrondies à l'unité et proviennent de la série de la Banque mondiale, indicateur « Population urbaine (% de la population totale) », élaborée à partir des données des Nations unies.

Part de la population vivant en zone urbaine en France

Année	Part de la population vivant en zone urbaine
1960	62 %
1990	75 %
2020	81 %

Source : Banque mondiale, indicateur SP.URB.TOTL.IN.ZS, données arrondies à l'unité.

2.1 (2 points) Décrivez l'évolution de la part de la population française vivant en zone urbaine entre 1960 et 2020. Appuyez votre réponse sur les trois valeurs du document.

2.2 (2 points) Calculez l'augmentation, en points de pourcentage, de la part de la population urbaine entre 1960 et 2020. Complétez la dernière ligne du tableau du DR 1.

2.3 (3 points) Expliquez deux conséquences possibles de l'urbanisation pour l'aménagement du territoire. Pour chacune, donnez un exemple précis de service, d'équipement ou d'aménagement concerné.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Comprendre une situation civique et mobiliser les principes républicains

Dans une conversation en ligne utilisée par des apprentis de son centre de formation, une personne publie un message insultant un groupe de personnes en raison de leur origine. Une autre personne souhaite signaler le message et demander qu'il soit retiré. Le document DT 3 rappelle un principe de la République française.

3.1 (1 point) Relevez dans le document DT 3 le principe républicain qui garantit l'égalité des citoyens sans distinction d'origine.

3.2 (1 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas les insultes visant des personnes en raison de leur origine.

3.3 (2 points) Proposez deux démarches responsables que peut entreprendre la personne qui voit le message. Justifiez brièvement chacune de ces démarches.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Document 1 : déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. »

« La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. »

Source : Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950, texte prononcé au Salon de l'Horloge du ministère des Affaires étrangères, Paris. Extraits.

Document 2 : traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 18 avril 1951

« Par le présent traité, les Hautes Parties contractantes instituent entre elles une Communauté européenne du charbon et de l'acier. »

Source : traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé à Paris le 18 avril 1951, article 1. Extrait.

DT 2 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION URBAINE EN FRANCE

Les valeurs sont exprimées en pourcentage de la population totale. Elles sont arrondies à l'unité. Dans cette série statistique, la part urbaine correspond à la définition retenue par la source statistique pour chaque année.

Population urbaine en France, 1960-2020

Année	Population urbaine en pourcentage de la population totale
1960	62 %
1990	75 %
2020	81 %

Source : Banque mondiale, indicateur SP.URB.TOTL.IN.ZS, données issues des Nations unies, valeurs arrondies.

DT 3 : EXTRAIT DE LA CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, extrait.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.4 et 2.2

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases marquées « ... » à l'aide des documents et de vos connaissances. Rédigez la réponse demandée à la question 1.4 sur votre copie.

Repères de la construction européenne et évolution de la population urbaine

Date ou année	Repère ou valeur à compléter
9 mai 1950	Déclaration de Robert Schuman : ...
18 avril 1951	.....
1960	Part de la population urbaine : 62 %
2020	Part de la population urbaine : 81 %
Évolution entre 1960 et 2020	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.